

GROUPE 4 HERBICIDE

DYCLEER® 24 HERBICIDE LIQUIDE

HERBICIDE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des broussailles de feuillus et de conifères ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les endroits non cultivés, tels que les bordures des routes, les droits de passage des services publics, les voies ferrées, les terrains incultes et autres endroits similaires de même que sur les pelouses établies.

GARANTIE:

Dicamba, présent sous la forme de sels de diméthylamine.... 200 g de e.a./L
2,4-D, présent sous la forme de sels de diméthylamine..... 382 g de e.a./L
(Isomère spécifique)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 11547
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 L

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer une toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte provisoire de coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles d'une surexposition, mentionnons la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

ENTREPOSAGE

Si le produit a gelé, le laisser dégeler. Agiter avant l'usage.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. Ne pas appliquer (sauf là où c'est recommandé) sur ou près des arbres ou plantes que l'on désire conserver, ni aux endroits où l'herbicide risque d'être lessivé pour ensuite entrer en contact avec les racines de ces plantes.

25 °C.

4. Ne pas contaminer l'eau potable ou d'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque usage.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manipulation du concentré (mélange et chargement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif de protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever. Pour transvider le produit à partir de contenants de plus de 5 L, porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manipulation de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application du produit ou de la réparation ou du nettoyage de l'équipement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis pour l'application si l'opérateur se trouve dans la cabine fermée d'un tracteur.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier; se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été fortement imprégné du produit concentré.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver séparément. Sans attendre, se laver à fond les mains et la peau exposée à l'eau savonneuse. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de directives particulières pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et se laver au savon, sous la douche.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'inquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1 800 327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits accompagnés des symboles [®] ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 4 HERBICIDE

**DYCLEER® 24
HERBICIDE LIQUIDE**

HERBICIDE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des broussailles de feuillus et de conifères ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les endroits non cultivés, tels que les bordures des routes, les droits de passage des services publics, les voies ferrées, les terrains incultes et autres endroits similaires de même que sur les pelouses établies.

GARANTIE

Dicamba, présent sous la forme de sels de diméthylamine.... 200 g de e.a./L
2,4-D, présent sous la forme de sels de diméthylamine..... 382 g de e.a./L
(Isomère spécifique)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **11547**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement .

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer une toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte provisoire de coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles d'une surexposition, mentionnons la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

ENTREPOSAGE

Si le produit a gelé, le laisser dégeler. Agiter avant l'usage.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. Ne pas appliquer (sauf là où c'est recommandé) sur ou près des arbres ou plantes que l'on désire conserver, ni aux endroits où l'herbicide risque d'être lessivé pour ensuite entrer en contact avec les racines de ces plantes.

25 °C.

4. Ne pas contaminer l'eau potable ou d'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque usage.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manipulation du concentré (mélange et chargement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif de protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever. Pour transvider le produit à partir de contenants de plus de 5 L, porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manipulation de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application du produit ou de la réparation ou du nettoyage de l'équipement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis pour l'application si l'opérateur se trouve dans la cabine fermée d'un tracteur.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier; se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été fortement imprégné du produit concentré.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver séparément. Sans attendre, se laver à fond les mains et la peau exposée à l'eau savonneuse. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de directives particulières pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et se laver au savon, sous la douche.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1 800 327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Ce produit n'est efficace que s'il est appliqué sur les feuilles de mauvaises herbes en croissance active. Il n'empêchera pas de nouvelles mauvaises herbes de pousser – appliquer seulement en présence de mauvaises herbes.

NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Cela n'inclut pas les traitements localisés.

Si les populations de mauvaises herbes NE justifient PAS une application généralisée (p. ex., une pelouse entière), envisager de faire un traitement localisé seulement sur les zones infestées de mauvaises herbes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides, ainsi que des habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation/potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer sur les racines exposées d'arbres et de plantes ornementales.

Application avec pulvérisateur de plein champ

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. Ne pas appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Zones tampons

Les zones tampons indiquées dans le tableau suivant sont requises entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée d'habitats terrestres vulnérables tels que les prairies, les boisés, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les parcours naturels et les bosquets d'arbustes. Les zones tampons indiquées dans le tableau suivant sont réduites de 70 % lorsqu'on utilise des écrans directionnels et de 30 % lorsqu'on emploie des buses à jet à cône creux sur le pulvérisateur de plein champ. Une autre réduction considérable peut être obtenue lorsqu'on utilise des buses produisant des gouttelettes de taille correspondant à la classification « grosse » de l'ASAE plutôt que des gouttelettes de taille correspondant à la classification « moyenne ».

Quand un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés.

Zones tampons (mètres) requises pour protéger les habitats terrestres lorsqu'on utilise un pulvérisateur remorqué par un tracteur					
Gouttelettes moyennes 250-350 µm Diamètre volumétrique moyen			Grosses gouttelettes 350-450 µm Diamètre volumétrique moyen		
Zone tampon	Avec écrans	Avec jets à cône	Zone tampon	Avec écrans	Avec jets à cône
20	6	14	4	1	3

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les plantes à feuilles larges terrestres. Ce produit peut endommager d'autres plantes à feuilles larges se trouvant à proximité de la zone de traitement. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL.

Lessivage

Pour limiter les risques de contamination des eaux souterraines, on recommande de procéder à des traitements localisés lorsque le sol est perméable (p. ex., les sols sableux) ou lorsque la nappe phréatique est haute.

Ruissellement

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer sur des pentes de modérées à fortes, des sols nus, des sols compactés ou des argiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES DE FEUILLUS ET DE CONIFÈRES

IMPORTANT (MODE D'EMPLOI)

1. Appliquer l'herbicide Liquide DYCLEER 24 au printemps ou au début de l'été sur les broussailles de conifères ou de feuillus (après le déploiement complet des feuilles). Cesser les applications au moins trois semaines avant le changement de couleur des feuilles à l'automne.
2. Appliquer sur le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Une couverture complète est essentielle pour l'obtention d'une suppression efficace.
3. Pour de meilleurs résultats et une application plus facile, couper les broussailles ou les arbres de plus de deux mètres de hauteur et traiter les repousses lorsqu'elles se développent.
4. Le volume de solution de pulvérisation à l'hectare variera selon la hauteur et la densité des essences présentes.
5. L'herbicide Liquide DYCLEER 24 ne peut être mélangé aux huiles.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'herbicide Liquide DYCLEER 24 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, particulièrement au soja, aux fleurs, aux arbres fruitiers, aux vignes, aux plantes ornementales, aux pois, aux pommes de terre, aux tomates et au tabac. Suivre les précautions ci-dessous lorsque l'on doit pulvériser l'herbicide Liquide DYCLEER 24 à des endroits où des cultures sensibles à son action sont cultivées.

1. Ne pas traiter les endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le ruissellement risquent d'amener l'herbicide Liquide DYCLEER 24 en contact avec les racines des plantes à conserver.
2. Éviter de faire des applications là où les gouttelettes d'arrosage risquent d'être transportées par des courants d'air sur des cultures sensibles avoisinantes. Ne pas pulvériser près des cultures sensibles lorsque les vents soufflent par rafales ou qu'ils dépassent 8 km/heure et qu'ils se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les surfaces à traiter et les plantes sensibles.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Liquide DYCLEER 24 à proximité des cultures sensibles lorsque la température prévue pour la journée d'application pourrait dépasser 30°C, à cause du risque accru de dérive.
4. S'assurer de bien nettoyer l'équipement utilisé pour appliquer l'herbicide Liquide DYCLEER 24 avant de le réutiliser pour l'application de n'importe quel autre produit chimique.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE POUR 1 000 LITRES D'EAU
symphorine de l'Ouest saule de Wolf (saule blanc soyeux) peuplier faux-tremble rosier sauvage aulne cerisier	5,0 L de l'herbicide Liquide DYCLEER 24
peuplier baumier tilleul bouleau orme	10,0 L de l'herbicide Liquide DYCLEER 24

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE POUR 1 000 LITRES D'EAU
caryer	
érable circiné	
peuplier occidental	
chêne à gros fruits	
chêne rouge	
épinette blanche	
épinette rouge	
pin	
sapin baumier	
mélèze laricin	
thuya occidental (cèdre)	
genévrier de Virginie (cèdre rouge)	

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

IMPORTANT (MODE D'EMPLOI) :

Appliquer l'herbicide Liquide DYCLEER 24 dans 110 à 220 litres d'eau à l'hectare, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pour la suppression de l'herbe à la puce, utiliser 560 litres d'eau à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE À L'HECTARE
<i>Parties aériennes de :</i>	
armoïse absinthe	2,75 L de l'herbicide Liquide DYCLEER 24
chardon des champs	
euphorbe érule	
herbe de la pauvreté	
laiteron des champs	
matricaire inodore	
herbe à la puce	4,25 L de l'herbicide Liquide DYCLEER 24
laiteron des champs*	5,5 L de l'herbicide Liquide DYCLEER 24
petite herbe à poux	*Appliquer à la repousse du laiteron des champs,
fausse herbe à poux	du chardon des champs et du liseron des champs
grande herbe à poux	au courant de l'été et de l'automne.
pâquerette vivace	
verge d'or	
carotte sauvage	
séneçon jacobée	
chardon des champs*	
liseron des champs*	
patience crépue (parties aériennes)	
centaurée diffuse	11,0 L de l'herbicide Liquide DYCLEER 24
salsifis majeur	
cerise de terre	
armoïse douce	
herbe de la pauvreté	
petite oseille	
euphorbe à feuilles de serpolet	

PELOUSES ÉTABLIES

IMPORTANT (MODE D'EMPLOI)

Appliquer les mélanges en réservoir de l'herbicide Liquide DYCLEER 24 dans au moins 110 litres d'eau

l'hectare, en application foliaire sur les mauvaises herbes en pleine croissance. De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite tôt au printemps ou à l'automne, au moins deux semaines avant le premier gel. Appliquer avec précaution à proximité des arbres et arbustes. Ne pas appliquer dans la zone des racines des arbres et des arbustes. Ne pas appliquer aux pelouses d'agrostide. Ne pas râteler, tondre ou arroser la pelouse dans les 24 heures suivant l'application.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE À L'HECTARE
trèfle petite oseille céraiste vulgaire renouée dressée pissenlit plantain	2,75 L de l'herbicide Liquide DYCLEER 24

FRÉQUENCE D'APPLICATION MAXIMALE SUR LES PELOUSES

Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements localisés.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT

Pendant l'application du produit, interdire l'accès aux endroits traités à toute personne autre que l'opérateur, ainsi qu'aux animaux de compagnie. N'accéder aux endroits traités qu'une fois que le produit pulvérisé est complètement sec.

RESTRICTIONS POUR LE PÂTURAGE

Ne pas laisser paître le bétail dans les endroits traités ni récolter la végétation traitée pour le foin.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, à l'herbicide Liquide DYCLEER 24, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Liquide DYCLEER 24 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Liquide DYCLEER 24 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

Les noms de produits accompagnés des symboles [®] ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))